

1159 AV. GANZIN 83220 LE PRADET Tél: 04 94 35 69 65 contact@alphanova-sante.com www.alphanova.fr

RCS Toulon n° 505214320 SARL capital 3 700 € - APE 2042Z N° Siret : 505 214 320 00044 N° TVA : FR27505214320

Facture

FAC2501923

Code client 30PHIECB
Réf Commande Client 922353160

Date 08/04/25

Page 1

Votre Commercial : PHARMADIST Axelle&Robi Référence interne commercial : 922353160

Pour toutes réclamations sur votre livraison : sav@alphanova-sante.com

Adresse de livraison :

GRANDE PARAPHARMACIE DE QUISSAC

34TER RUE DU DOCTEUR ROCHEBLAVE

30260 QUISSAC

France

Adresse de facturation :

GRANDE PARAPHARMACIE DE QUISSAC

34TER RUE DU DOCTEUR ROCHEBLAVE

30260 Quissac

France

N° TVA :FR04828278697

N° SIRET:82827869700010

14,50

16,95

Poids Tot. Net:

Poids Tot. brut:

	Référence	Désignation	EAN	Lot	DLV	Qté	P.U. Brut HT	% Rem	P.U. NET HT	Montant HT
	PACKNAIS	MON COFFRET NAISSANCE ALPHANOVA BEBE	3760075070830			12,00	19,85	30,78 %	13,74	164,88
	ABIOGG20	GEL GINGIVAL PREMIÈRES DENTS - BIO* ALPHANOVA BEBE (20ml)	3760075071172	138BM1	05/27	12,00	4,83	25 %	3,62	43,47
Delvoid Delvoid	ABIOGG20	GEL GINGIVAL PREMIÈRES DENTS - BIO* ALPHANOVA BEBE (20ml)	3760075071172	138BM1	05/27	1,00	4,83	100 %	0,00	0,00
anipiana	ASUN50+2	CREME SOLAIRE SPF50+ BIO* ALPHANOVA ORGANIC SUN CLASSIC (50g)	3760075072551	124BS1		4,00	9,98	100 %	0,00	0,00

* COSMOS ORGANIC certifié ECOCERT

** Cosmétique Ecologique (Eco) et Biologique (Bio) Certifié ECOCERT

*** COSMOS NATURAL certifié ECOCERT

Taux TVA Montant TVA

 Total HT
 Frais de Port
 Montant HT
 Total TTC
 Acompte
 Net à payer : 250,02 €

 208,35 €
 208,35 €
 250,02 €
 0,00 €
 Echéance : 08/05/2025

208,35 € 20% 41,67 €

208,35 € 41,67 €

Base HT

Mode de règlement :LCR CAPCA 30 jours

CREDIT AGRICOLE FR7613506100008513078908682

Le client ne devient propriétaire du matériel qu'à compter du paiement intégral du prix de ventes et des frais annexes. A défaut de paiement par l'acheteur d'une seule fraction du prix aux échéances convenues et huit jours après une mise en demeure par simple lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur. Dans une telle hypothèse, outre la reprise du matériel, propriété du vendeur, les sommes déjà versées par le client resteraient acquises au vendeur. En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal, par jour de retard.

En outre, une pénalité forfaitaire de 40 euros sera dûe au titre des frais de recouvrement.